

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### 25 FÉVRIER 2021

### COMPTE-RENDU

Le vingt cinq février deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté s'est réuni en session ordinaire, à la communauté de communes, à Veyre Monton et en Visio Conférence, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix neuf février deux mille vingt et un, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 0. Compte-rendu des délégations du Président
- 1. Rapport d'orientation budgétaire pour 2021
- 2. Taxe foncière du lac d'Aydat : convention pour la participation de la commune d'Aydat au paiement de la taxe foncière
- 3. École de musique de Mond'Arverne Gergovie : garantie d'emprunt
- 4. SME : désignation des représentants communautaires pour les territoires des communes de Busséol, Saint Maurice, Saint Georges es Allier, Mirefleurs, la Roche Noire, Saint Amant Tallende
- 5. Vente de terrains à Laps
- 6. Convention 2021 avec la Ligue de l'enseignement
- 7. Multi accueils : avenants aux marchés de fourniture, livraison et installation de mobiliers et équipements
- 8. Multi accueil des Martres de Veyre : avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage
- 9. Maison de la Monne : Remise de loyers
- 10. Office de tourisme : renouvellement du classement en catégorie II
- 11. Office de tourisme : convention d'objectifs 2021
- 12. PLU de Chanonat : modification simplifiée n°4 : modalités de mise à disposition
- 13. PLU des Martres de Veyre : approbation de la modification simplifiée n°3
- 14. ZAC des Loubrettes : CRAC 2015-2018

**Présents**: BISIO Henri, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CECCHET Jean-Louis, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MATHIEU Albane, MAUBROU Sandrine, MM. METZGER Pierre, MEYNIER Cédric, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, Mme PROST Caroline, M. ROUSSEL Jean Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SAVAJOL Bernard, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THÉROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

**Absents**: Mme BASSOT Emmanuelle, MM. BEGON MARGERIDON Laurent, CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, MM. FLEURY Michel, JULIEN Thierry, NICOLAU Jacques.

Monsieur Philippe TARTIÈRE est désigné secrétaire de séance.

# 00 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, la possibilité :

- 2°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée de toute nature d'un montant inférieur à 150 000 €;
  - Par décision du 06 janvier 2021 (n°2021-001), le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition, la passation, le suivi et le contrôle du marché d'exploitation des installations techniques de Centre aquatique Val d'Allier de Mond'Arverne Communauté » a été attribué à la SF2E Ingénierie sise 38 place des Pavillons Les Bureaux de Gerland 69007 LYON, qui s'engage à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-après :
  - 7 432,50 € HT pour la tranche ferme : évaluation de l'état et du fonctionnement des installations techniques, définition des scénarios d'actions et des cadres contractuels envisageables ;
  - 2 042,50 € HT pour la tranche optionnelle 1 : amélioration du plan de comptage, de l'instrumentation du site rédaction d'un cahier des charges travaux et analyse des offres :
  - 29 280,00 € HT pour la tranche optionnelle 2 : choix d'un marché global de performance (MGP) ;
  - 5 885,00 € HT pour la tranche optionnelle 3 : suivi d'exécution du MGP pour une année supplémentaire ;
  - 17 200,00 € HT pour la tranche optionnelle 4 : choix d'un marché d'exploitation classique ;
  - 5 697,50 € HT pour la tranche optionnelle 5 : suivi du marché d'exploitation classique pour une année supplémentaire.
  - Par décision du 28 janvier 2021 (n°2021-002), le marché « fourniture, pose et maintenance de cabines sanitaires à nettoyage automatique à installer sur le site de la plage d'Aydat » a été attribué à l'entreprise MPS Toilettes Automatiques, sise ZAE du Mouta 40230 JOSSE, pour le montant suivant :
  - marché de base lié à la fourniture et pose de cabines sanitaires à nettoyage automatique dont formation : 77 900 € HT ;
  - option frais d'entretien et de maintenance (forfait annuel) : 3 930 € HT

# 01 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

Les dispositions du CGCT prévoient que les communes de 3 500 habitants et plus, et les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation de présenter un rapport sur les orientations du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi NOTRe du 07 août 2015 impose désormais une délibération spécifique relative au rapport d'orientation budgétaire.

D'autres dispositions de la loi codifiées à l'article L.2312-1 du CGCT précisent : « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».





# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 20'21

**SOMMAIRE** 

### 1. Contexte économique et panorama général

- 1.1 L'économie mondiale face à l'épidémie de la COVID
- 1.2 L'économie française à l'épreuve de la COVID
- 1.3 Un impact durable sur les finances publiques

### 2. Les mesures de la loi de finances 2021

- 2.1 Des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse dans le PLF 2021
- · La fin des dégrèvements de taxe d'habitation.

### 3. Les grandes orientations 2021-2023

- 3.1 La « contractualisation » : un levier pour l'Investissement
- · 3.2 La nécessité de stabiliser le budget de fonctionnement

### 4. La situation financière de Mond'Arverne Communauté

- 4.1 Un résultat positif, mais toujours pas de marge de manœuvre
- 4.2 La fiscalité
- 4.3 Les dotations
- 4.4 Les ressources propres

# **SOMMAIRE**

#### 5. Les politiques sectorielles, bilan et perspectives

- o 5.1 Tourisme et attractivité du territoire
- o 5.2 Les actions en faveur du développement économique
- o 5.2 Les actions en faveur de l'habitat et l'élaboration du PLUi
- o 5.4 Aménagement, environnement et transition écologique
- o 5.5 Budget de l'eau et délégation de service public

#### 6. Les services à la population

- o 6.1 Les services petite-enfance
- o 6.2 Les services enfance-jeunesse
- o 6.3 Le centre nautique
- o 6.4 Le service de la lecture publique
- o 6.5 Le service culture
- o 6.6 Le service d'aide à la personne

### 7. La politique d'investissements à court et moyen terme.

- o 7.1 L'année 2020 ou la fin des opérations engagées par le passé
- o 7.2 Les opérations déjà engagées au titre de l'année 2021
- 7.3 Les nouvelles opérations pour 2021

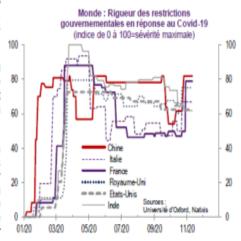


# 1.1 L'économie mondiale face à l'épidémie de la COVID

Après l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, la France a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touchée à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au deuxième trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019. À la suite de l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les États-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au 4ème trimestre.



5

# 1.2 L'économie française à l'épreuve de la COVID

Résiliente en 2019, l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1er trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2ème, à la suite du confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

À la suite de l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3ème trimestre a ainsi atteint 18,2 %, mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au dernier trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allégement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2ème trimestre, - 8 % étant attendu au 4ème trimestre. Dans ce contexte incertain quand à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

# 1.3 Un impact durable sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront «perpétuelles» et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.

7





### **LA RELANCE**

# FOCUS:

Un Projet de Loi de Finances reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise L'impact pourrait être de 20 milliards sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. C'est un des grands axes du PLF 2021!

Au delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public II en représente 55%.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

9

# 2.1 Des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse dans le PLF 2021

Les transferts financiers de l'État atteignent 104,4 milliards dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10% par rapport à la Loi de Finances 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH, puisqu'en 2021 le produit de la TH est affecté au budget de l'État et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Les concours financiers de l'État (51,9 milliards d'euros) totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission Relations avec les Collectivités Territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations; la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transfert de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

La DGF est stable avec un montant de 26,756 milliards d'euros.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le premier pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le second pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent de 80% du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'État du dégrèvement de la TH.

# 2.2 Des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 fin des dégrèvements de taxe d'habitation.

Le Projet de Loi de Finances 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022

L'une des mesures consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards dès 2021, grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- · la révision des valeurs locatives des établissements industriels

Le bloc communal perçoit à lui seul la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales (départements et bloc communal). Le Gouvernement a ainsi décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 milliards en 2019. Pour ce faire, le taux théorique de CVAE, fixé au niveau national, sera divisé par 2 et passera de 1,5% à 0,75 %, dès le 1er janvier 2021. En remplacement la Région perçoit une fraction de la TVA.

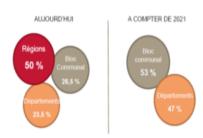
11

# 2.2 Des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 fin des dégrèvements de taxe d'habitation.

La CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise. La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements dès 2021.

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE. Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, le PLF abaisse ce plafonnement à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise. Cette diminution de plafond contribue notamment à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.

Révision des valeurs locatives des locaux industriels: L'État, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes, compense intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales





# 3. LES GRANDES ORIENTATIONS 2021-2023

1

# 3.1 La « contractualisation » : un levier pour l'Investissement

Mond'Arverne Communauté va s'inscrire dans une nouvelle politique de contractualisation, que ce soit avec la Région (Contrat Ambition Région), qu'avec le Département (futurs Contrats Territoriaux de Développement Durable) mais également avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique proposé par l'État.

Plus que jamais le Bloc Communal (Communes + Communauté) va être amené à travailler « main dans la main » dans des objectifs de développement communs. En effet, l'État compte sur le concours des collectivités pour relancer la croissance économique. Au niveau local, les EPCI joueront le rôle de « territoire » de coordination. Les futurs CRTE signés avec l'État dés juin 2021 ont pour objectifs de:

- Contribuer à la réussite du plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et un maximum d'acteurs
- De 2020 à 2026, d'accompagner la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Regrouper les dispositifs contractuels de l'État (contrat de ruralité, contrat de transition éco, contrat de revitalisation des bourgs centre) et y intégrer les programmes d'appui déployés par le gouvernement (petites villes de demain, Frances services...)

# 3.1 La « contractualisation » : un levier pour l'Investissement

Ces futurs contrats constituent une opportunité pour financer au maximum les projets inscrits au Projet de Territoire. Compte tenu de la situation fragile des finances communautaires, les projets qui seront inscrits dans ces futurs contrats devront répondre à plusieurs objectifs :

### Objectif 1 Objectif 2 Objectif 3 · La temporalité: Les · Concourir au dépenses de fonctionnement supplémentaires projets devront être prêts à démarrer Développement durable du Territoire dans les meilleurs Veiller à l'optimisation de nos consommations énergétiques. délais. développement pour le territoire. Études déjà réalisées ou en cours de réalisation pour éviter une mobilisation inutile des fonds communautaires.

# 3.2 La nécessité de stabiliser le budget de fonctionnement

Depuis 2017, le budget de fonctionnement est à l'image de notre territoire: en pleine expansion. Les choix politiques ambitieux ont conduit à un développement significatif des politiques communautaires. 2020 n'a pas échappé à la règle.



MOND'ARVERNE Communauté – Compte-rendu du Conseil communautaire du 25 février 2021

# 3.2 La nécessité de stabiliser le budget de fonctionnement

L'interrogation demeure toujours quant à la possibilité de faire face à ces choix politiques forts dans un contexte sanitaire qui impacte directement la fréquentation de nos services. En effet, le chapitre 70 (produits de nos services) est le plus impacté par la crise actuelle. Perte de 11% de recettes entre 2019 et 2020.

Le vote de la taxe GEMAPI va permettre en 2021 de ne plus supporter directement le financement de cette politique sur les fonds propres communautaires. Cette compétence, transférée au SMVVA, permet d'intervenir sur la gestion des milieux aquatiques, et la prévention des inondations, en les intégrant dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et la gestion des cours d'eau. Le bénéfice est important pour Mond'Arverne, car avant la fusion de 2017, seules 2 intercommunalités sur 3 avaient pris la compétence gestion des milieux aquatiques

Désormais, le SMVVA interviendra sur la totalité du territoire intercommunal. Le transfert de cette charge sur la fiscalité permettra de faire face à la perte de la Compensation de CET (pour mémoire 218 302 €).

Un budget du Service d'Aide à la Personne qui creuse son déficit ( - 130 700 € en 2020 et en hausse de 9% par rapport à 2019). C'est un secteur globalement en difficulté à l'échelle nationale depuis le début de la crise sanitaire. Mais pas seulement. En effet, en 2050, la France pourrait compter 4 millions de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, selon l'Insee. Les demandes d'accompagnement à domicile ne cessent de croître. Pourtant, le secteur est en difficulté. La crise sanitaire a aggravé les conditions de travail alors que le secteur souffrait déjà d'un manque d'attractivité : secteur peu valorisé, difficulté de recrutements, manque d'attractivité. A cela s'ajoute une « compression » du département dans le cadre de la tarification.

Quelle place dans ce contexte pour le développement des politiques sectorielles et notamment la compétence « mobilité » sur laquelle la collectivité va être amenée à se prononcer ?

17



# 4. LA SITUATION FINANCIÈRE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

# 4.1 Un résultat positif, mais toujours pas de marge de manœuvre

La clôture budgétaire de l'année 2020 est positive, mais ce résultat peut-être qualité de « conjoncturel ». En effet, la section de fonctionnement clôture à + 358 574,08 €, ce résultat positif est dû à une baisse des dépenses de fonctionnement qui ont un impact toujours positif malgré les pertes de recettes constatées.

En effet, pour la section de fonctionnement, le total des dépenses réalisées en 2020 est inférieur de 2,18% au total des dépenses réalisées de l'exercice 2019. Quant aux recettes, ces dernières sont également en baisse de 6,58% entre 2019 et 2020.

Globalement, la clôture budgétaire est donc acceptable mais ne signifie pas une amélioration de notre situation budgétaire. En effet, le budget de fonctionnement supporte une charge de plus en plus importante depuis le développement de l'ensemble des services à la population. Les leviers budgétaires ont déjà été activés et une politique de contrôle de la dépense publique a déjà été enclenchée. Aussi, seule la dynamique de fiscalité (et espérons-le demain de la TVA) nous apportera un « souffle », mais l'augmentation de nos recettes n'est pas encore actée dans le temps avec certitude. Il sera donc nécessaire de mener une réflexion sur nos politiques tarifaires, aussi bien pour les ALSH que sur le centre nautique ou le service de portage de repas. La section d'investissement est quant à elle plus facilement « maîtrisable » du fait de l'optimisation des co-financements et de la fin des grosses opérations engagées par le passé.

Cibler les investissements structurants en limitant le «saupoudrage » est également un des moyens de maîtriser véritablement l'autofinancement de la section d'investissement. A noter que la vente de notre patrimoine est désormais la seule issue possible pour apporter des fonds propres, un prêt ayant déjà été réalisé en 2020 pour le financement des multi-accueils de Longues et des Martres-de-Vevre.

# **FOCUS**

La Capacité de Désendettement



La ligne « total » concerne la somme des recettes ou des dépenses <u>réelles</u> (et non le total des recettes ou dépenses de la section de fonctionnement)





La capacité de désendettement est un ratio dit de « structure » ; ce ratio s'oppose au ratio dit de « niveau » (par exemple encours de dette/habitant).

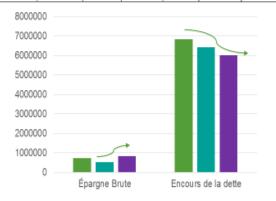
Exemple: l'encours de dette par habitant d'une commune peut être élevé par rapport aux communes de même strate (ratio de niveau), mais si la capacité de désendettement de cette commune (ratio de structure) est très élevée, la commune finance plus facilement le remboursement de la dette.

La capacité de désendettement se définit comme le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.

Cette dernière correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement ; les dépenses réelles de fonctionnement sont le résultat du total des charges nettes de l'exercice entraınant des mouvements réels au sein de la section de fonctionnement. L'encours de dette se définit comme le solde créditeur constaté dans les comptes d'emprunt et de dettes assimilées, à l'exception des intérêts courus.

#### Mond Arverne Communauté

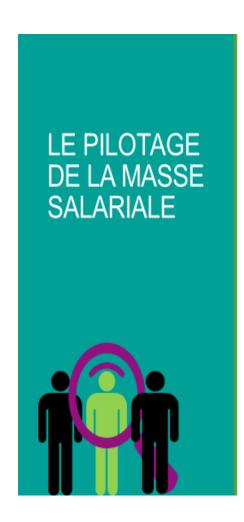
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dů
2018	624 387,20 €	222 672,96 €	401 714,24 €	0,00 €	0,00 €	6 837 019,82 €
2019	612 294,89 €	209 160,58 €	403 134,31 €	0,00 €	0,00€	6 435 305,58 €
2020	591 215,31 €	195 565,30 €	395 650,01 €	0,00 €	0,00€	6 032 171,27 €
2021	634 057,20 €	192 029,67 €	442 027,53 €	0,00 €	0,00€	6 506 521,26 €



■2018 ■2919 ■2020

Capacité de désendettement

9 ans 12 ans 7 ans



La maîtrise de la masse salariale est un enjeu budgétaire majeur. Depuis deux ans, la masse salariale a augmenté de 14% pour répondre aux attentes des nouvelles compétences communautaires. Les créations de postes sont limitées au strict besoin de service, à cela s'ajoutent des transferts de personnels communaux qui viennent enrichir les effectifs communautaires.

La consommation de l'enveloppe définie pour l'année 2020 est de 93% avec un delta positif de 428 298 €. Le montant de la masse salariale 2020 est de 5.8 millions d'euros.

L'importance du delta est le résultat d'une année plus que particulière qui a bouleversé l'organisation des services et des activités communautaires :

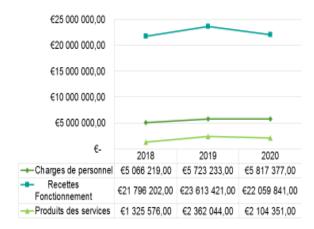
- Un prévisionnel « Aides à Domicile » en dessous du réalisé (- 110 127€)
- Le retard d'ouverture des deux multi-accueils de Longues et Les Martres-de-Veyre : 78 000 €
- Une provision pour la cotisation « assurance du personnel » (- 100 000 €)
- . Une exonération de la cotisation CNFPT sur deux mois (-5 000 €)
- Des économies ont été réalisées sur les saisonniers que nous n'avons pas recrutés compte tenu des contraintes d'ouverture des services. (-79 000 €)
- Fin de la cotisation au FIPHFP (-15 000 €)
- . Remboursement des MAD des communes (-35 703 €)

L'année 2020 n'est en rien significative car elle correspond à un période complétement inhabituelle dans le fonctionnement de nos services,

22







	Au 31.1	2.2020	Au 01.0	01.2021
Statut	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP
TOTAL	235	174,5	239	184,10



Attention il y a eu en 2020 une grosse régulation de cotisation à la suite d'une « provision trop importante » les années précédentes. Le montant de la cotisation 2021 est estimée à 225 000 € ce qui représente une dépense nouvelle pour 2021 de + 160 047 € par rapport au CA 2020.

# **FOCUS:**

### **LE PLAN DE FORMATION 2021**

AXE	TEMPORALITÉ	ORGANISMES	BUDGET
S'informer et actualiser ses connaissances	Toute l'année	CNFPT Organismes de formation habilités	15 000 €
2. Favoriser une montée en compétence	Toute l'année	CNFPT Organismes de formation habilités	18 180 €
3. Favoriser la cohésion d'équipe	Avril à décembre	Formation interne et organismes habilités	8 150 €
4. Devenir acteur de son parcours professionnel	Avril à décembre	CNFPT + Organismes habilités	10 000 €

Enveloppe Annuelle Plan de Formation 2021 = 51 530 € 220€ par agent 1% de la masse salariale

24

# PERSPECTIVES '21

Réaliser le budget prévisionnel de la masse salariale revient à « prévoir » plus de la moitié du budget de fonctionnement. C'est donc un exercice délicat.

La prévision se base notamment sur le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).

D'autres éléments sont à prendre en compte : variation du point, RIFSEEP, CIA, transfert de personnel, départs à la retraite, personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier.

Les tableaux de bord synthétiques de pilotage de la masse salariale permettent au service RH, à base d'éléments chiffrés, de suivre des variables, de détecter des évolutions et d'anticiper des situations.

# Pour 2021, les grandes orientations sont les suivantes (+14% masse salariale prévisionnel):

- · Glissement vieillesse technicité : + 116 000 €
- · Politique formation: + 30 000 €
- . Assurance statutaire taux plein + 160 000 €
- . Transfert des agents FAL + 221 576 € (avec gain sur le 011)
- Indemnités licenciement agents FAL : + 5400 €
- Année entière avec nouvelles modalités des EAJE + 348 000 €
- · Prime de précarité + 30 000 €
- . Service santé cdg63 + 5 000 €
- . 0,5 0ST (en partie financé par PTRE) + 17 000 €
- Universitaire + 12 000 € (financement universitaire) ½ année.
- Changement d'organisation pour le centre aquatique à anticiper.



Le panier de recettes est en baisse de 6,58% entre 2019 et 2020. Les chapitres les plus impactés sont les produits des services et les dotations de l'État avec respectivement une baisse de 10,9 % pour le chapitre 70 et de 12,69 % pour le chapitre 74.

Le montant de la fiscalité est en hausse de 4,14% avec une véritable dynamique de bases et un engagement de l'État sur la compensation de la perte de TH. À cela s'ajoute un produit de fiscalité issu des rôles complémentaires à hauteur de 264 366 €, le plus haut niveau depuis 2 ans.

Les revenus de nos immeubles sont également en baisse de 11% du fait de la gratuité des loyers opérés pour deux locataires (esthéticienne sur Vic-le-Comte et la Maison de la Monne (sur le budget annexe correspondant).

L'année 2021 s'annonce sur la même lignée que 2020, avec possiblement une meilleure clôture du chapitre 70 s'il n'y a pas de confinement strict dans les mois à venir et si la politique tarifaire est étudiée pour coller au mieux à la qualité du service rendu.

La fiscalité directe sera en hausse du fait de l'instauration de la taxe GEMAPI, mais la compensation pour pertes de CET ne sera plus versée par l'État. Aussi, la recette nouvelle compensera la perte de fiscalité et financera 100% de la participation communautaire au SMVVA.

Les dotations de l'État devraient être stables sur l'année 2021 y compris pour la DCRTP. Les recettes CAF non perçues en 2020 constitueront un produit supplémentaire.

26

# 4.2 LA FISCALITÉ LA FISCALITÉ DIRECTE

L'année 2020 était la dernière année où les EPCI percevaient une partie de la Taxe d'Habitation ou tout du moins, le montant de TH compensé par l'État. Dès 2021 Le produit de TH sera remplacé par une fraction de la TVA, qui sera calculée sur la base « valeurs locatives de 2020 » multipliée par le taux de TH de 2017.

La fraction de la TVA, à terme, peut s'avérer être une ressource « dynamique ». Il est néanmoins important de noter que ce transfert de la TVA réduira l'autonomie fiscale des EPCI de 54 % à 35 %.

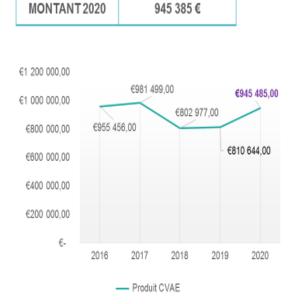
	Taux
TH	9,95 %
TFB	2,01 %
TFNB	10,15 %
CFE	24,82 %

	Produit attendu	Produit reçu
TOTAL	8 217 133,00 €	8 246 692,00 € (+0,36%)
2019		8 056 711 € (+ 2,30%)

En plus de ces recettes fiscales s'ajoutent des « rôles complémentaires » de fiscalité qui servent à régulariser les recettes entre le prévisionnel perçu par l'intercommunalité, et la réalité du versement des contribuables. Chaque année, la collectivité bénéficie de « rôles » supplémentaires.

# **4.2 LA FISCALITÉ**

# COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (C.V.A.E)



Entre 2017 et 2018, la collectivité a perdu 178 522 € de produit de CVAE pour atteindre son niveau le plus bas depuis 3 ans. Entre 2018 et 2019, le montant repart légèrement à la hausse alors que le produit de CVAE 2020 augmente de manière significative sans atteindre néanmoins le montant d'avant « Fusion ».

Le montant prévisionnel de CVAE est connu en Novembre de l'année n-1 avant le budget. Les premières tendances qui se dégagent estiment le produit de CVAE 2021 à 818 385 € (soit une perte de 13,43 %).

Cette perte de 127 000 € pourrait être compensée par l'État. C'est une volonté affichée du PLF pour 2021.

28

# **4.2 LA FISCALITÉ**

### LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

MONTANT ATTENDU 2020	112 403 €
MONTANT PERCU 2020	124 533 € (+ 9,74%)



Produit TASCOM

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise.

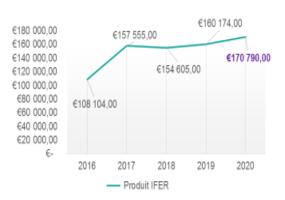
La hausse entre 2020 et 2021 est attribuée à la Zone des Meules 2 sur la commune de Vic-le-Comte.

### 4.2 LA FISCALITÉ

### LES I.F.E.R

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

MONTANT ATTENDU 2020	160 583 €
MONTANT PERCU 2020	170 790 € (+5,98 %)



### LA TAXE DE SÉJOUR



- La totalité du produit de Taxe de Séjour est reversée à l'EPIC Mond Arverne Tourisme.
- Ce produit correspond à une perception du solde de la TS 2019 et d'une partie de la TS 2020. Ces données comptables doivent être retraitées pour ne garder que le produit 2020. Ces statistiques sont réalisées par l'Office du Tourisme.

30

# **4.2 LA FISCALITÉ**

- Le produit de la TEOM (entièrement reversée aux syndicats) s'élève à **5 272 606 €** pour l'année 2020 contre 5 212 552 € en 2019. Ce produit est donc stable.
- Sur ce même chapitre 73, nous retrouvons les attributions de compensation négatives pour un montant de 10 890,92 € stable depuis 2018.
- Cette année, le produit de fiscalité issu des rôles complémentaires, inscrit à l'article 7318, s'élève à **264 366 €**, **son plus haut niveau depuis 2 ans**. L'année dernière le produit supplémentaire s'élevait à 12 481 € et en 2018 à 73 532 €.

### 4.3 LES DOTATIONS

# LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Nature de la dotation	Produit reçu
Dotation d'Intercommunalité (Part 1 DGF)	806 193 € <b>(+4,08%)</b>
Dotation de compensation (Part 2 DGF)	763 039 <b>€ ( -2,50%)</b>
TOTAL DGF 2020	1 569 232 € (+0,85%)

### LES AUTRES DOTATIONS

Nature de la dotation	Produit reçu
DCRTP	187 800 € <b>( - 1,47</b> % <b>)</b>
Fonds départemental de péréquation	23 301,66 € (=)
Compensation de pertes de CET	218 302 € <b>(- 33,33%)</b>
Compensation exo TH/CET	308 922 € (+ 5,9%)

L'année 2020 est la dernière année de versement de la compensation pour perte de CET. L'année prochaine, le chapitre 74 sera donc minoré d'un peu plus de 200 000 €.

À noter également : il y a eu en 2020 une deuxième année de baisse de la DCRTP, - 2,65% en 2019 et – 1,47% en 2020. Pour 2021 elle est annoncée comme « stable » avec un montant attendu identique à 2020.

22

### **4.3 LES DOTATIONS**

### LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

Nature de la dotation	Produit reçu
Conseil Régional Festival ici et là Projet EAC Aide exceptionnelle ALSH crise sanitaire	1 800 € 5 000€ 11 280 € <b>18 080 €</b>
Conseil Départemental Saison culturelle 2019 et 2020 Indemnisation festival Scènes éphémères Les automnales	4 513,45 € 2 000 € 1 500 € 2 523,98 € 10 537,43 €

Nature de la dotation	Produit reçu
PRAC Festival ici et là Subvention rencards nomades Projet EAC Contrat Territoire Lecture	3 000 € 2 000 € 24 000 € 25 000 € <b>54 000</b> €
ÉTAT Aide achat masques FCTVA Fonctionnement	31 216,50 € 10 890,25 €

### 4.3 LES DOTATIONS

### LE FINANCEMENT DES ACTIONS E-J

TOTAL 2020	913 365,47 €
CAF ALSH	105 515,28€
CAF Multi	655 181,24€
CAFRAM	120 971,01€
CAF Coordo	3 258,48€
MSA Multi	30 191,83€
MSA ALSH	4 793,35€

Des recettes de la CAF, notamment au titre de la PSEJ, n'ont pas été encaissées sur l'année 2020.

Un delta important reste à percevoir sur les équipements ALSH 3/11 ans et ados et sera donc perçu sur l'année 2021.

La différence de recettes CAF perçues entre 2019 et 2020 est de 457 856 €. Le montant estimé qu'il reste à percevoir sur 2021 est de 463 531,94.

Des aides exceptionnelles ont été versées en 2021 compte tenu du contexte sanitaire.

34

### 4.4 LES RESSOURCES PROPRES

### LE PRODUIT DES SERVICES

Le total du chapitre 70 s'élève à **2,1 millions d'euros** pour l'année 2020. Soit une baisse entre le CA 2019 et le CA 2020 de **10,9**% des produits des services. La baisse la plus importante est constatée sur le service « Piscine » qui enregistre une perte de recettes de **46** % entre 2019 et 2020, les régies des multi-accueils sont elles en baisse de **23%.** À contrario, les recettes du service de portage de repas à domicile sont en hausse de **10%.** 





### 4.4 LES RESSOURCES PROPRES

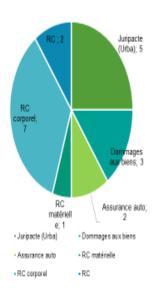
### LES REVENUS DES IMMEUBLES ET REVENUS « EXCEPTIONNELS »

Les chapitres 75,76 et 77 concernent la totalité des redevances des locations, des redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que les produits financiers et les produits exceptionnels.

Chap. 75: Les revenus des immeubles et des redevances s'élèvent à 64 211,73 €. Moins 11% par rapport au CA 2019 dû à une vacance plus importante sur les logements locatifs en direct et la gratuité de 3 mois de loyer pour Eden Beauté

Chap. 76: Les produits financiers sont en réalité le remboursement des intérêts d'un emprunt impactant la commune de St Saturnin (Grange de Mai) pour 4 091 €.

Chap.77: Les <u>produits exceptionnels</u> s'élèvent à 58 767,83 €. Des retours de marchandises pour 16 296,59, 31 € dans divers services, La reprise de l'ancien Partner du service de portage de repas pour 4 000 € et enfin, 38 471,24 € pour des remboursements de frais de contentieux par notre assurance.



36



# 5. LES POLITIQUES SECTORIELLES BILAN ET PERSPECTIVES

### 5.1 TOURISME ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



### Site Aydat (86 203€)

(86 203€)

Ballsage chemins de VTT (4 240€)

Entretien site (2 110€)

Consommables plage (1 922€)

Matériel de sécurité (1 032€)

Location bail: 1 225 €

Mise conformité jeux: 2 061€

Maintenance: 1 730 €

Participation Aydat: 53 939,62 €

Analyses: 1 819 €

### Site de Pessade

#### 6 266 €)

- · Réparations bâtiment (3 070 €) · Granulés (782€) · Mise en sécurité acrofun (1 178€)

L'année 2020 est une année de transition vers de nouvelles modalités de fonctionnement des sites touristiques. La subvention à l'Office du Tourisme sera donc dans les mêmes proportions que l'année passée.

Il est constaté, sur l'ensemble de ce budget analytique une baisse de 29,8% de consommation budgétaire. Le budget total (fonctionnement et investissement) est passé de 714 000 € en 2019 à 501 000 € en 2020.

La fermeture du site de Pessade a engendré des dépenses de fonctionnement et d'investissement en moins sur l'année

En 2021, la prise en charge de la taxe foncière du site d'Aydat sera à nouveau à la charge de la collectivité à hauteur de 50% soit une augmentation de + 6000€ pour le budget communautaire.

# 5.1 TOURISME ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



### Fonctionnement

(508 090€)

Intérêts: 139 000 €

Eau: 1 502 €

Entretien: 10 194 € Maintenance: 8 793 € Assurance: 2 765 €

Bail: 282 €

(443 860€)

Maitrise œuvre occueils » : 12 329 € Solde Scénographie: 257 477 € Travaux: 32 800 €

2020 est également une année de transition dans la gestion du MAB. En effet, l'association de gestion a fonctionné de manière autonome au tout début de l'année 2020. Il demeure des inscriptions comptables en dépense qui relèvent fonctionnement du Musée et qui ne seront plus d'actualité en 2021, notamment sur les dépenses de personnel. Il faut également noter que le MAB a remboursé les frais de fonctionnement du Musée avancés sur le 1er trimestre par le budget communautaire (Chapitre 70).

Le reste à charge en 2020, en fonctionnement, s'élève à 496 676 €. Soit une baisse de 20% de la charge sur le budget de fonctionnement.

## 5.1 TOURISME ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

L'exploitation de la Maison de la Monne est réalisé par des gérants via un bail commercial depuis avril 2019. L'entretien du bâtiment incombe à Mond'Arverne Communauté en qualité de propriétaire. Ce choix de gestion permet au budget annexe d'être équilibré en fonctionnement. Un excédent antérieur comblera le déficit d'investissement.

Le résultat de fonctionnement 2020 : + 641,34 € Le résultat d'investissement 2020 : - 9 560,24 €



#### PERSPECTIVES '21

En 2021, les gérants ont demandé une aide directe de la collectivité Les élus communautaires ont répondu favorablement à cette demande en instaurant la gratuité du loyer, a minima pour les 4 premiers mois de l'année ( prévisionnel 6 mois pour le budget -12 500 €). Aussi il sera nécessaire de voter une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe pour clôturer la section de fonctionnement.

En 2020, des travaux importants n'ont pas pu être réalisés sur le bâtiment, ces derniers sont reportés au début de l'année 2021 pour permettre aux gérants de rouvrir dans les meilleures conditions possibles. + 25 000 €

an

# PERSPECTIVES '21

### Les enjeux de l'étude stratégie touristique:

- 1. Permettre le développement de l'attractivité du territoire
- 2. Qualifier et enrichir l'offre
- 3. Optimiser le fonctionnement et l'organisation des acteurs du tourisme
- 4. Coconstruire un plan d'actions pluriannuel avec l'ensemble des acteurs.

Étude stratégie touristique 29 220 € TTC LEADER 13 982 € FEADER 2 922 € (70% HT)

Travaux Fibre et assainissement

MAB

MOE: 6 000 €

TRAVAUX: 53 457 €

Fonds de concours: 17 700 €

AYDAT 2021 « coûts partis » 162 000 € TTC CAR 48 560 € Contrat Ruralité 50 000 € (73% HT)

« Les accueils du M.A.B. »
MOE: 35 380,30 € TTC
Travaux: 300 000 € TTC
LEADER/CAR/CRTE 80%

Étude préalable pour l'aménagement du site d'Aydat et sa requalification (parkings extérieurs, accès au site, développement zone de baignade, des plages) 50 000 € (CRTE +CAR 80%)

- Il sera également nécessaire de prévoir une étude en fonctionnement pour établir le « Profil de baignade », indispensable à l'ouverture du lac d'Aydat pour la saison estivale. + 10 000 €.
- · La vente de Pessade mettra un terme à l'investissement communautaire sur le site.
- Prévoir un début de remboursement au conseil départemental pour l'entretien de la voie verte + 10 000 €

# 5.2 LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La dynamique lancée en 2019 et poursuivie en 2020 sera reconduite sur 2021 en espérant que le contexte sanitaire et économique soit plus favorable pour les entreprises du territoire.

### Maintien des partenariats avec:

- FRANCE ACTIVE AUVERGNE: Adhésion pour 5 000 € (budget de fonctionnement)
- MARQUE AUVERGNE: Adhésion pour 1 000 € (budget de fonctionnement)
- MACEO/PROJET ECENCIEL: poursuite des actions en partenariat avec Macéo (faible budget de fonctionnement pour des dépenses « réseau »)

#### ZAE:

La totalité du foncier disponible sur Pra de Serre 3 a été réservé. À ce jour il n'y a plus de foncier d'entreprise disponible sur le territoire communautaire. La CC est à un tournant de sa politique de développement de zones d'activités. Des décisions devront être prises dans le courant de l'année 2021 sur les dossiers suivants:

- Étude de faisabilité pour la Zone du Daillard sur la commune de Mirefleurs.
- Développement d'une future zone sur la commune de Tallende.

Le conventionnement avec l'ASEVe est reconduit pour l'année 2021 dans les mêmes conditions financières que les années passées soit 113 334 € et une prise en charge des communes à hauteur 500€ par semaine d'intervention. Il sera nécessaire d'anticiper l'action communautaire en faveur de l'insertion professionnelle dans les années à venir, impulsée par de nouvelles orientations du département.

42

# 5.3 POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT ET ÉLABORATION DU PLUI

Des actions avaient été engagées en 2020, et n'ont pu être réalisées. Ces actions sont reportées en 2021. Elles concernent des études stratégiques et indispensables pour la pérennité de l'aménagement de notre territoire et son développement futur.

#### Étude OPAH:

Une OPAH est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui vise notamment à favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Montant de l'étude : 60 000 €

Subvention: 35 000 € (10 000 € ANAH et 25 000€ CD63)

Étude Diagnostic foncier agricole Montant de l'étude : 40 000 € Subvention: 32 000 € CD63

PLUi: Le montant total de l'étude s'élève à 282 570 €, dont 72 570 € d'avenants. A ce jour 62% de l'étude a été payée. Les frais annexes (de publication) s'élèvent à 20 443 € depuis l'exercice de la compétence par la CC. Il faudra prévoir une provision de + 20 000 € pour d'éventuels avenants en 2021.



## 5.3 POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT ET ÉLABORATION DU PLUI

#### Investissement locatif

Mond'Arverne Communauté est actuellement propriétaire d'un immeuble place de la République à Vic-le-Comte (Un T2, un T3 et un local commercial), ainsi qu'un local professionnel en rez-de-chaussée à Longues, qui est actuellement loué à l'association « le p'tit train de la Comté » , Maison des Assistantes Maternelles. Les revenus de ces immeubles s'élèvent à <u>26 620 €</u> pour l'année 2020 (- 7%). Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à <u>17 294 €</u> (+ 32%), et sont réparties entre les intérêts des emprunts et les taxes foncières et des dépenses d'entretien et réparation. Un budget de fonctionnement excédentaire à hauteur de 9 979€ qui ne suffit néanmoins pas à couvrir les dépenses en capital des emprunts qui se portent à <u>29 951 €</u> (dépense d'investissement) et sont principalement dues à l'emprunt pour la MAM.

La collectivité devra se positionner sur l'année 2021 sur la possible vente de l'immeuble « place de la république » dont la dernière annuité d'emprunt sera payée cette année.

#### Logements sociaux

Le budget de fonctionnement (hors amortissement) est de 31 359 € (stable depuis 3 ans) pour des recettes qui s'élèvent à 34 310 €. Un résultat également positif. Les dépenses d'investissement correspondent aux participations de l'EPF-SMAF pour 218 601 € et un remboursement en capital de la dette pour 48 912 €. Les recettes de cette section sont composées des participations des communes pour 64 596 € (+15%).

En 2021, les participations des communes d'élèveront à 58 796 €.

#### Logements d'urgence

Le budget s'équilibre et termine sur un résultat positif de 656 € ( 5135 € de recettes pour 4 479€ de dépenses)

44





# LA PLATEFORME TERRITORIALE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 poursuit des objectifs ambitieux de rénovation de l'habitat, notamment celui de rénover 500 000 logements par, an à compter de 2017. Elle conforte le rôle du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) qui assure « l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Ce service assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés ».

Au travers de son Schéma Départemental de l'Habitat (SDH), élaboré en concertation avec les EPCI, et de son Projet Transition Ecologique, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme porte une politique volontariste forte en matière d'habitat. Aussi, il propose de porter la déclinaison opérationnelle du service de la performance energetique aux côtés des 13 EPCI, hors Clermont Auvergne Métropole qui dispose déjà de son propre dispositif.

Un demi-poste de conseiller technique est prévu pour Mond'Arverne communauté. Il est propose que cette mission soit portée en règle par la Communauté de communes, par deux agents déjà en poste, à raison :

- D'un quart temps sur le poste de chargée du pilotage de la politique habitat (information de premier nivéau, orientation, accompagnement administratif);
- D'un quart temps sur le poste d'un agent des services techniques formé à ces questions (diagnostics thermiques, accompagnement technique).

Le Conseil départemental financera la moitié du mi-temps prévu, soit un quart de temps. (10 000€/an).

Ce service départemental de la performance énergétique pourra également s'appuyer sur l'ADIL-EIE du Puy-de-Dôme afin de bénéficier de l'expertise historique développée en matière de conseils techniques et juridiques aux particuliers sur les questions liées à l'habitat, ainsi que sur celle de l'Aduhme en matière d'animation des réseaux de professionnels.

# 5.4 AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mond'Arverne Communauté renouvèle sont partenariat avec le S.E.A.T, dans la même enveloppe financière que l'année passée soit 35 000 € répartis entre le fonctionnement et l'investissement.

Le S.M.V..V.A qui exerce par délégation la compétence GEMAPI, recevra pour la première année le produit issu de la taxe du même nom. Le produit de fiscalité attendu pour l'année 2021 est de 300 000 €.

2020 était la première année du plan d'actions du P.C.A.E.T, malheureusement le contexte sanitaire a été un frein à son déploiement. Aussi des actions spécifiques seront reconduites en 2021 à savoir:

- L'opération SOLAIRE DÔME: un investissement de 40 000 € pour deux installations de panneaux photovoltaïques et 20 000 € de subventions.
- Lancement d'une étude pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le Parking de la piscine et de la Jonchère. montant à déterminer et inscription au titre du CRTE pour la communauté de communes.
- Accueil d'un universitaire pour la réalisation d'une thèse, engagement de 4 années, dés juin 2021. 22 000 € sur une année pleine pour la collectivité.
- 4. Solde et fin de l'étude BEGES
- 5. Schéma Directeur Immobilier: L'Agence de la Transition Écologique et la Banque des Territoires ont retenu 20 collectivités locales de la région Auvergne-Rhône Alpes (4 dans le PDD) qui souhaitent mettre en œuvre un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) de leurs bâtiments. L'objectif de cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) est de leur apporter un support méthodologique afin de permettre la construction d'une véritable stratégie de gestion patrimoniale et énergétique, adaptée aux réalités budgétaires des finances locales ainsi qu'aux enjeux énergétiques et climatiques impactant notre société.

46

# 5.4 AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

6. L'ADHUME: l'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 34 160,44 €. Il est envisagé par l'ADHUME, de partager l'adhésion avec les communes, car les conseils et actions de l'agence bénéficient directement aux communes, sans nécessité d'intervention de la Communauté de Communes. Cette répartition pourrait intervenir dès 2022, avec à mínima une participation de 50% de l'intercommunalité

L'ADHUME accompagne les communes et la communauté pour :

- Une gestion efficace de l'énergie : infos et conseils sur les leviers d'optimisation énergétique de l'éclairage public dans les communes, actions d'optimisation tarifaire pour la fourniture d'électricité ...
- L'amélioration du patrimoine : campagne de régulation et aide à la mobilisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),
   La performance énergétique des bâtiments : appui technique en phase définition de projet, recherche de financements et mise en service des équipements, ...
- La diversification énergétique: appui technique au déploiement de solutions d'énergies renouvelables telles que Solaire-dôme (photovoltaïque), solutions bois et solaire thermique (chaleur solaire)
- Les opérations collectives: groupements d'achat d'énergie (gaz, électricité), déploiement Solaire Dôme, candidature groupée à l'appel à projet SDIé de l'ADEME.
- o L'appui à la définition de politiques publiques : PCAET (élaboration et mise en œuvre)
- Mobilité: Étude « Plan de Mobilité » si la CC décide de prendre la compétence. Le montant est à déterminer et sera également inscrit au titre du CRTE.

# 5.5 BUDGET EAU ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Depuis l'exercice de la compétence « eau » en régie en 2018, via une convention de continuité de service avec la commune d'Olloix et le SIVOM de l'Albaret, les modalités de gestion de la compétence « eau » vont évoluer en 2021.

En effet, les communes du SIVOM de l'Albaret, vont adhérer au Syndicat Mixte de l'Eau et ainsi transférer l'exercice total de la compétence. C'est également le cas de la commune de St Amant Tallende qui jusqu'ici déléguait son service public de l'eau.

Pour la commune d'Olloix, dans l'impossibilité à ce jour d'adhérer au SME, c'est le choix de la Délégation de Service Public qui a été retenu par les élus communautaires. Après une consultation lancée sur la fin de l'année 2020, c'est l'entreprise SUEZ qui devient délégataire.

#### Qu'est-ce qu'une DSP ?

31% seulement des services d'eau potable sont gérés par délégation. Pourtant, ils approvisionnent plus de 60% de la population. Cela s'explique par la taille moyenne des services en gestion déléguée, trois ou quatre fois plus importante que la taille moyenne des services gérés en régle.

La gestion déléguée transfère l'exécution du service public de l'eau ou de l'assainissement à un opérateur pour une durée limitée qui peut varier de 7 à 20 ans. Le risque financier d'exploitation est supporté par cet opérateur. En retour, les usagers rémunèrent directement l'entreprise, qui assure avec ses propres personnels le bon fonctionnement du service.

Aussi, Mond'Arverne Communauté maintiendra son budget de l'eau pour les opérations de transfert avec le SME, mais également pour la section d'investissement afin de faire les travaux nécessaires sur le réseaux d'eau de la commune d'Olloix. A ce jour 5 231€ de travaux sont déjà engagés pour l'année 2021.

48



# 6. LES SERVICES À LA POPULATION

### 6.1 LA POLITIQUE PETITE-ENFANCE

# LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les efforts de gestion pour « minimiser » le reste à charge des structures a été mis à l'épreuve cette année par la crise sanitaire : Fermeture des structures, agents en A.S.A, pertes de recettes CAF et versement d'« aides d'urgence ».

En moyenne, les recettes sont inférieures de 26% sur les EAJE les plus importants et la fréquentation est en baisse de 38% sur la totalité de nos EAJE.

Établissement	ement Nb de R.A.C Dépenses/Recettes places 2019 2020		R.A.C 2020	RAC GESTION 2020	
Vic-Le-Comte	30/32	149 908 €	467 892 € / 254 372 € 470627 € / 320719 €	213 520 €	168 554 € / +11%
Le Petit Prince	20/30	85 642 €	305 298 € / 139 303 € 274 177 €/ 188 535 €	165 995 €	143 879 € + 68 %
Poudre de Lune	20	76 621€	313 467 € / 168 614 € 332052 € / 255431 €	144 853 €	112 266 € + 46%
Les Cheir'ubins	24	176 170 €	454 142 € / 299 670 € 473630 € / 297 460 €	154 472 €	93 367 € - 47%
Micro-crèche Aydat	10	41 348 €	144 925 € / 99 343 € 150 170 € / 108822 €	45 582 €	23 409 € - 43%
TOTAL MAC	104/116	514 552 €	1	1	541 475 € +5%



50

### RÉPARTITION RECETTES CAF/FAMILLES



À travers le graphique ci-dessus, nous pouvons constater une baisse des recettes « familles » sur les 4 EAJE les plus importants. Cela peut-être la conséquence d'une baisse de fréquentation (évidente pendant le confinement). En moyenne la perte de recettes « familles » est de - 28% sur LMV, Orcet et St Amant Tallende. La micro-crèche d'Aydat est elle en hausse de fréquentation à la suite de l'ouverture des mercredis sur une année complète.

Mais cela peut également être un changement de moyenne de quotient familial des familles qui fréquentent nos EAJE, mais dans ce cadre là, la PSU augmente au regard des heures réalisées. C'est le cas de la structure de Vic-le-Comte, dont les pertes de recettes en régie sont dues à la baisse de fréquentation, mais également à la baisse de quotient familial des familles, ce qui explique que la perte de PSU est moins importante que sur les autres EAJE (- 10% uniquement).



# **6.1 LA POLITIQUE PETITE ENFANCE**

# LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

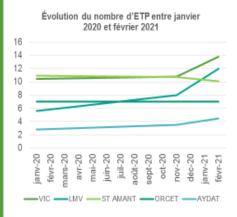
Multi-accueil Les Loubrettes			
DÉPENSES TTC	RECETTES		
1 657 993,20 €	1 139 153 €		
Payé: 203 878,08 €	Reçu 2019: 359 920 €		
2021 : 1 454 115,12 €	Solde 2021: 779 233 €		
Acompte: 1 165 439,23 €			
Solde: 288 675,89			
Autofinancement	518 840,20 €		
Moins value total	7 489,52 €		

CMA Longues			
DÉPENSES TTC	RECETTES		
1 547 978,81 €	894 532 €		
Payé: 1 264 088,28 €	Reçu 2019: 524 810 €		
Solde 2021: 283 890,53 €	Solde 2021: 369 722 €		
Autofinancement	653 446,81 €		
Plus value total	2 875,20 €		

Il sera nécessaire de tirer sur la ligne de trésorerie pour s'acquitter de l'acompte n°3 de 1 165 439 € de février 2020.

63

# PERSPECTIVES '21



Un important travail a été réalisé sur la fin de l'année 2020 pour anticiper la charge salariale de l'ensemble de nos structures en respectant les règles suivantes : qualité de service, sécurité des agents et équité de traitement des EAJE. En effet, s'il y avait des disparités entre le nombre d'enfants accueillis et les ETP correspondants par structure, en retrouve en 2021, un bon ratio ETP/nb d'enfants accueillis.

Cette nouvelle répartition a permis de répondre au besoin d'embauche de personnel en optimisant le fonctionnement sur l'ensemble des structures.

En effet, au total, cela représente 5 agents supplémentaires et au final +9,3 ETP

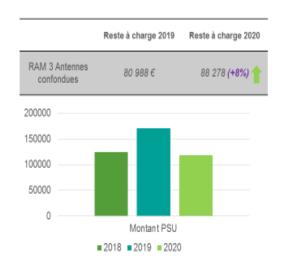
2021 sera donc une année charnière qui marquera le développement de ce secteur d'activité. Une hausse budgétaire est inévitable sur des postes de dépenses qui sont proportionnels au nombre d'enfants accueillis: couches, repas, produits d'hygiène etc.

À cela s'ajoutent des dépenses de personnel en hausse comme précisé ci-dessus et évaluées à + 348 546 €

À noter: les tarifs sont encadrés par la CAF, il n'y a donc pas de levier possible sur la tarification. Mais la PSU sera elle aussi proportionnelle aux heures réalisées et au nombre d'enfants accueillis.

In Fine le reste à charge prévisionnel 2021, pour les deux structures toutes charges confondues et nouvelles recettes comprises, s'élève à + 191 318 €.

# 6.1 LA POLITIQUE PETITE ENFANCE LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



La différence entre 2018 et 2019 est due à un glissement du versement d'une année sur l'autre.

Structures	Mails et téléphones	rdv	
LMV	2643	205	
ST AMANT	2263	76	
VIC	2050	165	

#### COMPARATIF ATELIERS 2019/2020



Le nombre d'ateliers en moins sur l'année 2020 est dû au confinement prolongé et à la fermeture au public de nos lieux d'accueil.

54

# 6.2 LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

2020 a été la première année « pleine » d'exercice de la compétence communautaire 3-11 ans.

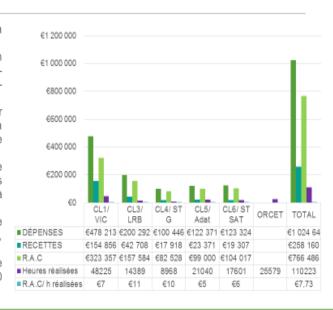
Aussi, à ce jour, Mond'Arverne Communauté gère en régie directe 4 ALSH (Montcervier, Aydat, La Roche-Blanche, St Saturnin et St-Georges-es-Allier) pour les 3-11 ans et 1 ALSH en délégation (Orcet).

Malgré une période « covid » qui a eu une incidence sur la fréquentation, force est de constater que la fréquentation de nos ALSH est sur une bonne dynamique de fréquentation.

Sur Vic-le-Comte, les Antennes de Triolet et de Chadieu, sur une année pleine, augmentent les heures réalisées certes, mais augmentent également le reste à charge surtout dans le contexte de 2020.

De plus, les fréquentations en baisse sur le périscolaire (COVID) là ou le reste à charge est le plus important, favorisent ces résultats en demi-teinte.

À noter un effort à mener sur la fréquentation de l'antenne de St Georges qui réalise moins de 10 000h/an.



# PERSPECTIVES '21

	ETP 2019	ETP 2020
Montcervier	11,3	12,3
LRB	2,4	3,98
St-Georges	2,4	2,4
Aydat	2	2
St Saturnin	0,1	1,4
Guichet unique	3	3
TOTAL	21,3	25,08 (+17%)
Nb CEE annuels	154	106

Après 2 années marquées par une forte augmentation de l'offre de places en ALSH mercredi et vacances scolaires liée à une demande et une fréquentation croissantes, les effectifs d'enfants accueillis sur chacune des périodes seront stabilisés en 2021.

La priorité sera l'harmonisation des fonctionnements avec la mise en œuvre d'un règlement de fonctionnement unique sur l'ensemble des ALSH en 2021.

Un travail sera également conduit pour parvenir à l'harmonisation des tarifs sur les 5 ALSH communautaires à compter de septembre 2021.

Enfin, les ALSH s'appuieront sur des partenariats forts avec les acteurs du territoire : programme d'activités à la base nautique d'Aydat et projets artistiques et culturels.

56

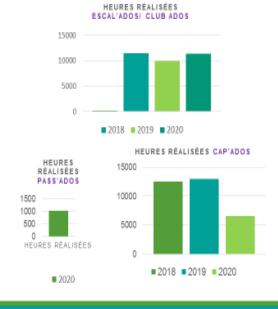
# 6.2 LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE LES « ANTENNES ADOS »

2020 a été une année de transition pour les antennes ados entre exercice de la compétence en régie et prestation de service auprès de la FAL 63. Les élus communautaires ont validé le transfert en régie des pôles ados auparavant gérés par la FAL à compter du 22 février 2021 (fin du contrat). Les 4 antennes sont :

- · « Club ados » (ex SAJ Gergovie/ Les Martres-de-Veyre)
- « Escal'ados » (La Roche-Blanche)
- « Cap'ados » (Vic-le-Comte)
- « Pass'ados » (St Saturnin)

Le coût total de la compétence ADOS est de 237 000 €, alors qu'en 2019, la seule prestation FAL était de 254 000 €. Le pari de l'intégration en régle est donc réussi.

Toutefois, il faut noter que le développement de l'activité sur Pass'ados est nécessaire pour maintenir le service sur ce secteur. Il est important de trouver des lieux d'accueil avec les communes pour augmenter la fréquentation.

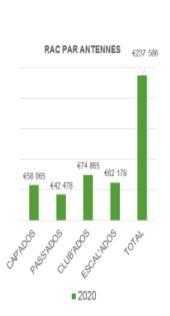


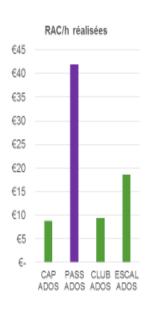
La baisse de fréquentation est essentiellement due à la période de crise sanitaire, c'est évident sur l'antenne de Vic-le-Comte qui divise presque par deux le nombre d'heures réalisées qui étaient « stables » depuis trois ans. Cette baisse est la conséquence de l'annulation des séjours ados sur 2020.

Toutefois, avec une activité en baisse de 50% pour l'antenne de Vic le Comte (6 000 h), le reste à charge par heure réalisée est égal à celui du Club Ados (prestation FAL63 pour 12 000 h réalisées). Cela confirme la pertinence d'un pilotage de cette compétence en régie.

Autre point de vigilance, Pass'ados, où seulement 1000 h ont été réalisées, qui affiche donc un coût à l'heure de plus de 40€.

À noter, un gain de 84 089 € sur le montant de la prestation FAL qui n'a pas facturé les prestations non réalisées pendant la période de fermeture COVID du service.



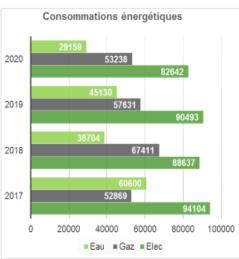


53

### **6.3 LE CENTRE AQUATIQUE**

Le RAC par entrée est de 11,32€ (4,90€ en 2019)





Les consommations énergétiques sont en baisse compte tenu de la mise en veille de l'équipement. En moyenne sur ces trois postes la baisse est de 17%.

Le centre aquatique a été très fortement impacté par la crise sanitaire puisqu'à ce jour, c'est le seul service de Mond'Arverne Communauté qui est encore fermé.

De fait, la « non-fréquentation » du site entraine une hausse du reste à charge de 9,7%

En 2019, il y a eu 111 073 entrées toutes activités confondues alors qu'en 2020 l'établissement comptabilise **57 500** entrées, soit une baisse d'activité de **48**%.

Le contexte sanitaire est une fois de plus à l'origine de la fermeture de l'équipement qui a été le dernier à ouvrir à nouveau au public. C'est également le seul service communautaire toujours fermé depuis le second confinement.

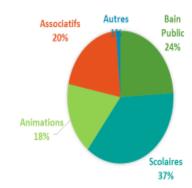
Des mesures d'optimisation de cette période ont été mises en place :

- Mise en « stand by » technique de l'équipement pour limiter les consommations.
- Vidange anticipée,
- Mutualisation des agents sur d'autres services (notamment les ALSH tant en entretien qu'en animation)
- · Accueil des scolaires dès que possible,
- Accueil du club dès que possible,
- Travail avec les sportifs de haut niveau pour continuer à accueillir ce public spécifique,
- Maintien des abonnements « animation » (pas de remboursement mais possibilité de transformer en entrées bain public à posteriori ou animations été), mesures majoritairement bien comprises des usagers.

Les recettes s'élèvent à **179 911 €** (contre 335 233 € en 2019), soit une entrée moyenne vendue à 3,13 € (contre 3,82 € en 2019).

À noter, 35 000 € de recettes pour le 3ème trimestre soit 636 inscrits qui se sont vus proposer des cours de rattrapage courant été 2020 à la place de leurs animations habituelles. 30% des inscrits ont participé à ces cours estivaux.

Sur le total des entrées, 82% sont payantes. Les habitants ou les scolaires de Mond'Arverne représentent 92 % de la fréquentation.(contre 87% en 2019).



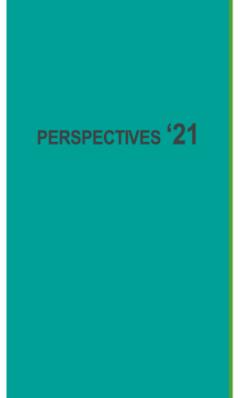
60

## LES RÉSULTATS DE L'AUDIT

- Établissement globalement en bon état après 10 années d'exploitation
- 2. Pb de corrosion et de ponts thermiques du mur rideau
- Mauvais état général des faux plafonds
- 4. Aspect vieillissant des peintures murales
- Montant des travaux de réhabilitation 172 000€ HT dont 155 000€ HT a réaliser à court terme (dont une partie sur le budget de fonctionnement, à planifier sur plusieurs exercices budgétaires)
- Manque de locaux de rangement
- 7. Manque d'attractivité de l'espace bien être
- Absence de lisibilité des accès à la piscine (signalétique routière et accès piéton)
- 9. Absence d'Aménagements extérieurs

### Les éléments du diagnostic organisationnel:

- Révision des plannings, augmentation des créneaux grand public et réévaluation des heures allouées aux associations Harmonisation des heures d'ouverture et de fermeture
- Augmentation des activités pendant le temps de vacances scolaires
- Développement de la communication et de la promotion du site
- Évolution de la grille tarifaire
- Développer de nouvelles prestations et services pour accroitre l'attractivité
- En matière RH, travail sur le positionnement de la direction



Le centre aquatique situé à Longues (Vic-le-Comte) est entré dans une période charnière pour son développement.

En effet, une étude de programmation a été réalisée en 2020 et a permis de se positionner sur un « avenir » possible tant en fonctionnement qu'en investissement pour donner un nouvel élan à l'équipement.

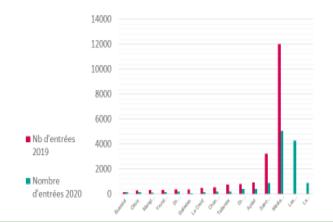
Le positionnement des élus communautaires sera déterminant pour les années à venir et nécessitera de statuer sur :

- L'optimisation du fonctionnement dés la rentrée de septembre avec une nouvelle répartition des créneaux entre nos actions et la présence des associations dans l'établissement.
- La « façon de pratiquer » la piscine avec une offre tarifaire « au forfait ».
- La gestion de l'équipement, et la possibilité d'investir dans un logiciel de réservations en ligne + 25 000€.
- Le développement de nouvelles activités et animations coïncidant avec la reprise de l'activité post-covid.
- Le lancement du projet d'extension du bâtiment et la transformation du centre nautique en un tiers-lieu : Piscine, salle de sport polyvalente et espace de coworking.

62

# **6.4 LA POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE** RÉSEAU DE LECTURE ET MÉDIATHÈQUES

2020 a été la première année de fonctionnement du réseau avec 3 médiathèques structurantes que sont Vic-Le-Comte, Les Martres-de-Veyre et La Roche-Blanche. Cela a engendré un transfert de personnel et un transfert des fonds documentaires, donc un transfert de charges. À cela s'ajoutent 12 points-lecture répartis sur l'ensemble de notre territoire. Le réseau a comptabilisé prés de 8 158 entrées en 2020, soit une baisse de fréquentation de 60% par rapport à 2019 compte tenu de la crise sanitaire. Le nombre d'entrées réelles avec LMV et LRB monte à 13 443 soit toujours 34% de moins qu'en 2019. Le nombre total de prêts réalisés sur le réseau en 2020 est de 55 497 pour l'ensemble du réseau. La tendance est à l'augmentation du nombre de prêts par passage compte tenu des nouvelles modalités de fonctionnement (gratuité, augmentation du nombre de prêts à 10 par carte etc.)



	RAC 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Reste à Charge 2020
Total	277 675 €	386 543 €	38 010 € + AC 103 433 €	136 231 € (-51%)

En 2019, sans la médiathèque des Martres-de-Veyre ni celle de La Roche-Blanche, Mond'Arverne Cté avait dépensé 328 197 € en dépenses de fonctionnement soit seulement 15% de moins que cette année avec deux médiathèques structurantes en plus.

# PERSPECTIVES '21

Le service de la lecture publique doit encore définir son périmètre d'action à l'échelle communautaire.

En effet, des orientations ont été prises, en 2019, et allaient dans le sens d'un élargissement du service aux médiathèques et point-lectures qui seraient encore en gestion communale. Néanmoins, les faibles capacités budgétaires de la collectivité en fonctionnement, réduisent considérablement les marges de manœuvre et notamment les embauches de personnel nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Aussi, la nouvelle coordonnatrice du réseau de lecture-publique, arrivée en février au sein des effectifs communautaires aura pour objectif de proposer un nouveau projet de service alliant qualité du service public et maîtrise des deniers publics tout en garantissant une cohérence territoriale.

Une position doit être arrêtée d'ici la fin de l'année 2021.

64

### 6.5 SERVICE CULTURE

### LA SAISON ET L'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

La saison culturelle Scènes éphèmères est un des trois volets du projet culturel de territoire de Mond'Arverne et prend place aux côtés de la manifestation littéraire et culturelle, le Festival d'ici & là, et des actions de médiation prévues dans le cadre du conventionnement de l'Éducation Artistique et Culturelle. La saison est conçue comme la porte d'entrée de la diffusion de la création artistique sur le territoire et de la sensibilisation à l'art en général.

La crise économique et sanitaire que nous traversons impacte lourdement le secteur de la culture. La saison culturelle communautaire a été durement touchée et plusieurs spectacles ont dus être annulés.

Un mécanisme de « compensation » des compagnies a été voté en 2020 permettant de soutenir les artistes et de limiter leurs pertes.

	RAC 2019	Dépen 202		Recettes 2020	Reste à Charge 2020
Total	120 405 € 152 53 (-29%			47 945 € (-49%)	104 585 € (-13%)
ACTION	NB			FREQ.	COMMUNES
Scènes éphémères	3 spectacles pour 4 représentations ( 4 annulés)		464 spectateurs (50% perte)		3 communes sur les 6 prévues
E.A.C	4 projets / 46 actions			713	22 communes
Festival ici et là	Annulé et reporté en 2021				21
TOTAL	49 actions		- 11	1 177 te 43% par ort à 2019)	20 communes ont reçu au moins une action culturelle

#### LE REPORT DU FESTIVAL D'ICI ET LÀ.

Courant avril, la décision a été prise d'annuler l'édition 2020 du Festival d'ici & là et de le reporter dans son intégralité en 2021.

Un principe de solidarité envers les artistes et compagnies programmés lors de cette édition a été acté dans le même temps. Ainsi, 12 équipes artistiques ont été indemnisées à hauteur de 37,7 % des contrats initiaux. Cela représente une somme de 6 173 € sur le budget du service culture et 451 € sur le budget de la lecture-publique.

Les frais engagés pour la manifestation s'élèvent à 4 602,80 €. Ils correspondent à la rémunération du régisseur général sur 9 jours (2 160,72 €) et à des frais de communication à hauteur de 2 340 €.

Les partenaires financiers ont tous honoré leurs aides en nous alertant sur le droit de regard qu'ils conservaient sur l'emploi des subventions. Les aides de la DRAC, du Département et de la Région représentent un montant de 5 900 €.

Hors coût salarial des chargées de missions sur le festival, le R.A.C 2020 pour la collectivité est de 5 326,80 €.



66

# 6.6 SERVICE CULTURE LA PARTICIPATION À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

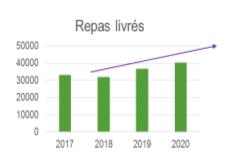


En 2021, Mond'Arverne Communauté va garantir à hauteur de 50 % un prêt réalisé par l'école de musique Gergovie Val d'Allier pour un montant de 68 800 €.

## 6.7 L'AIDE À DOMICILE LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

La livraison de repas à domicile repart à la hausse pour la deuxième année consécutive. La compétence élargie sur le territoire améliorant la couverture et l'offre de service, et la qualité des repas fournis, expliquent cette hausse. Le nombre de bénéficiaires passe de 174 en 2018 à 258 en 2020, soit une hausse de 48%. Le nombre de repas livrés est lui aussi en hausse de 26% entre 2018 et 2020.

Par conséquent, le reste à charge est en recul puisqu'il s 'élève à 81 427 € pour 2020 contre 99 343 € en 2019. (-18%). Néanmoins le reste à charge par repas est toujours plus élevé qu'en 2018, compte tenu du prix d'achat des repas et des frais de fonctionnement du service. De plus, le repas est vendu à un tarif unique de 8€ alors que le coût de revient est de 9.78€. Un travail sur la politique tarifaire réduirait encore le reste à charge pour la collectivité.







68

## 6.7 L'AIDE À DOMICILE

## LE SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Le service a réalisé en 2020, **33 146** heures « productives » c'est-à-dire au service de l'usager. C'est la 3ème année de baisse consécutive et cette baisse est de **9**% entre 2019 et 2020. Notre service n'échappe pas à la conjoncture difficile et à la baisse généralisée du nombre d'heures sur l'ensemble des structures d'aide à domicile. L'UNA précise même que bon nombre de structures privées n'ont pas résisté à la crise là où le service public fait toujours face.

Le déficit constaté en 2019 était de 119 451 € et pour 2020 il s'élève à 130 700 €, soit une hausse de 9%. La réserve de compensation ne permettra plus de couvrir le déficit n-2, aussi, une subvention d'équilibre du budget principal va être nécessaire pour équilibrer le budget. Cette subvention va peser sur une section de fonctionnement qui est déjà « tendue ». Une réflexion conjointe de la commission des finances et de la commission sociale doit aboutir à des pistes pour assurer la

Une réflexion conjointe de la commission des finances et de la commission sociale doit aboutir à des pistes pour assurer la pérennité budgétaire du service.







PERSPECTIVES '21

#### LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS:

Le service a atteint ses objectifs en nombre de bénéficiaires et nombre de repas livrés par jour. Arrivé à saturation, ce dernier ne pourra plus se développer à moyens constants.

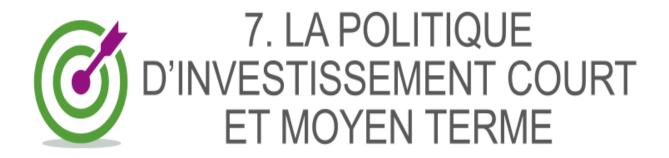
Aussi, l'année 2021 sera consacrée à la réflexion sur la politique tarifaire et l'optimisation de la gestion du service.

À noter, le renouvellement des véhicules fin 2021 (3 véhicules électriques) financement CRTE + Département 60% pour 80 000 € d'investissement.

#### LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE:

Outre le travail d'une stagiaire sur la possible mise en œuvre d'un CIAS, un Groupe de travail (parfois inter-commissions) va élaborer une prospective pour le développement du service. En effet, l'augmentation du reste à charge pour la collectivité impose d'engager une réflexion pour essayer de retrouver de l'activité et des solutions pérennes de financement du service.

Les pistes de réflexion: Sortir de la tarification avec le département, créer un service « entretien du logement » plus rémunérateur etc.





Les « bons » résultats 2020 ne sont pas le signe d'une amélioration structurelle de notre santé financière mais le résultat d'une situation exceptionnelle qui a engendré une baisse de nos dépenses de fonctionnement et un maintien relatif de nos recettes.

En réalité, le coût du service public a augmenté sur les services à la population (manque de recettes pour des coûts relativement fixes), mais a diminué sur d'autres politiques communautaires.

Certains projets en investissement n'ont pas pu être réalisé : manque de visibilité, manque de temps, incapacité de faire intervenir une entreprise, report des plannings chez nos partenaires etc.

Aussi, le résultat positif des deux sections est surtout un résultat conjoncturel. Toutefois, il permet d'aborder l'année 2021 avec une nouvelle capacité d'autofinancement de notre section d'investissement. Ce qui est plutôt positif puisqu'un emprunt a déjà été réalisé en 2020 (c'était probablement l'année où les taux d'intérêt étaient les plus bas, ce qui là encore, est un élément positif pour notre budget communautaire).

À cela s'ajoutent pour 2021 des revenus à venir avec la vente de notre patrimoine, notamment Pessade et les terrains de Laps, qui permettront également d'autofinancer une partie de la section d'investissement.

Enfin 2021, rime avec contractualisation, et il sera primordial d'optimiser toutes les sources de financement pour nos projets communautaires, en inscrivant les projets communautaires structurants au titre du CRTE notamment et du futur CAR.

2021 marque donc un tournant dans la politique d'investissement de la Communauté de Communes avec des projets résolument tournés vers l'avenir et la fin des opérations engagées par le passé par les anciennes intercommunalités fusionnées.

72

## 7.1 L'année 2020 ou la fin des opérations engagées par le passé

Le budget d'investissement 2020, s'élève à 9 176 433 €

Les dépenses réalisées : 3 011 562,14

Les recettes réalisées 5 214 088,33 €

Le résultat 2020 est donc positif à hauteur de 2 202 526,19 €

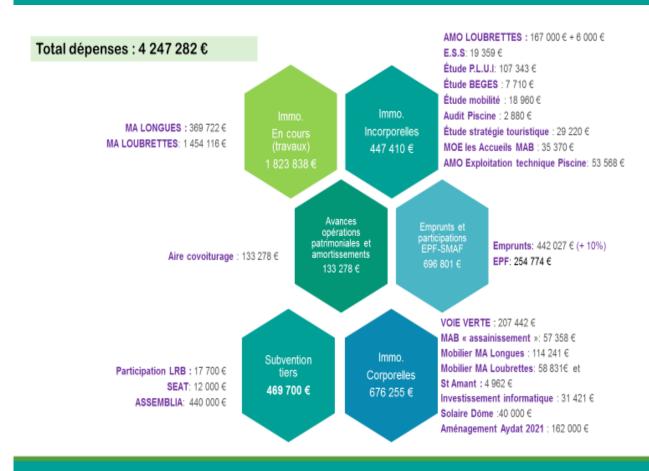
Le montant des restes à réaliser s'élève à 468 940,54 €

### Il est la résultante de plusieurs facteurs:

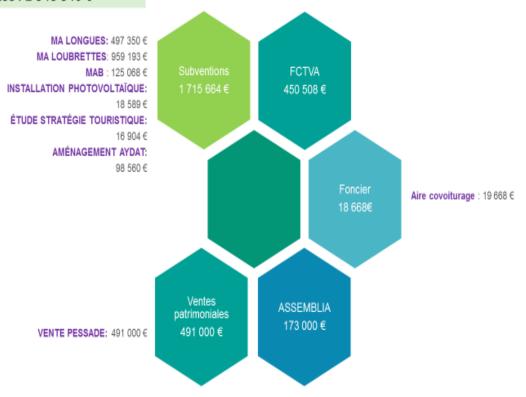
- Des dépenses non réalisées : investissement des services, études qui démarreront en 2021, projet Aydat, participation Assemblia pour les Loubrettes, financement du multi-accueil des Loubrettes reporté en quasi-totalité sur 2021 et des rachats EPF-SMAF qui n'ont pas eu lieu.
- Le choix de ne pas autofinancer la section d'investissement mais d'avoir recours à l'emprunt pour le reste à charge des deux multi-accueils et des opérations largement subventionnées réduisant ainsi le reste à charge pour la collectivité.
- Néanmoins, les projets qui avaient été décidés avant la fusion (2017), ont tous été réalisé en 2020, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives en 2021.

## 7.2 Les opérations déjà engagées au titre de l'année 2021





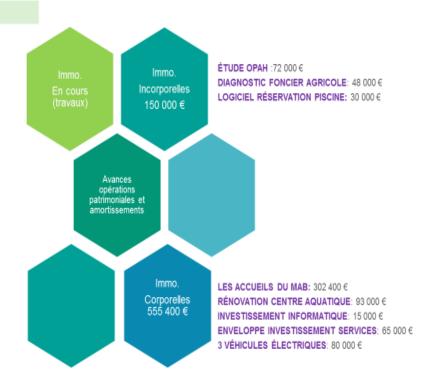
### Total Recettes : 2 848 840 €



76

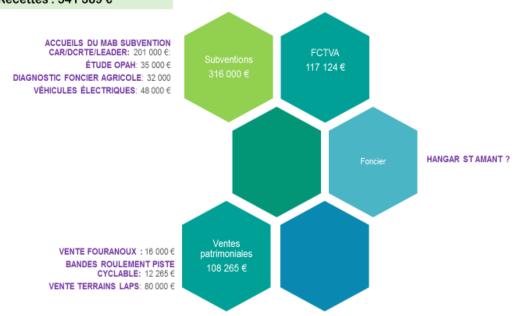
## 7.3 Les nouvelles opérations pour 2021

### Total dépenses : 705 400 €



78

### Total Recettes: 541 389 €



7

Gilles PAULET, Padcal BRUHAT, Antoine DESFORGES et Pascal PIGOT sont intervenus.

### Vote: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

Le conseil communautaire :

- Prend acte du rapport présenté.

## 02 – TAXE FONCIÈRE DU LAC D'AYDAT : CONVENTION COMMUNE D'AYDAT/MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Le pôle touristique du lac d'Aydat, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a été aménagé en 2006 par l'ex communauté de communes Les Cheires.

Des travaux d'envergure ont été engagés, qui, au-delà d'aménagements d'agrément à vocation touristique et de loisirs, concernaient aussi des interventions importantes sur des infrastructures techniques : travaux d'assainissement, de protection des berges, etc...

La commune d'Aydat et la communauté de communes Les Cheires, s'étaient entendues pour participer au financement de ces aménagements.

Parmi les dispositions négociées, la commune d'Aydat remboursait intégralement le montant de taxe foncière due pour le lac d'Aydat par la communauté de communes, pendant une durée de 15 ans.

Les termes de cette négociation se justifiaient dans un équilibre à trouver entre la DGF bonifiée perçue par la commune d'Aydat, au titre du classement « commune touristique », pour faire face à un surcroît de charges lié à l'afflux saisonnier de population, et les charges liées au tourisme, réalisées par l'intercommunalité compétente.

Aujourd'hui, Mond'Arverne entend investir à nouveau dans des aménagements sur le site d'Aydat.

La commune est prête à accompagner cette valorisation du site en prenant en charge la moitié du coût annuel de la taxe foncière due par Mond'Arverne communauté.

Cette disposition serait valable pour une durée de six ans, à compter de 2021.

# Vote: TAXE FONCIÈRE DU LAC D'AYDAT: CONVENTION COMMUNE D'AYDAT/MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de cet accord relatif à la taxe sur le foncier non bâti due par la communauté de communes,
- Et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

### 03 – ÉCOLE DE MUSIQUE DE MOND'ARVERNE GERGOVIE : GARANTIE D'EMPRUNT

L'association École de musique Mond'Arverne Gergovie a été condamnée, devant le conseil des prud'hommes, à verser en première instance, des indemnités à une ancienne salariée licenciée pour cause réelle et sérieuse.

Souhaitant éviter, en deuxième instance, un appel à l'issue incertaine et probablement lointaine, l'association a conclu un accord transactionnel avec son ancienne salariée.

Cet accord prévoit le versement d'un montant brut de 66 445,18 € à titre d'indemnité transactionnelle forfaitaire et définitive.

L'association a présenté ses documents comptables pour 2020.

Elle équilibre ses comptes, mais est obligée de recourir à l'emprunt pour assumer les charges de son contentieux prudhommal.

Le crédit agricole Centre France a fait une offre de prêt d'un montant de 68 620 euros au

taux de 1,55 % sur 120 mois, soit des mensualités de 617,66 euros.

Cette offre stipule la garantie de la communauté de communes à hauteur de 50%, soit 34 310 euros.

# Vote : ÉCOLE DE MUSIQUE DE MOND'ARVERNE GERGOVIE : GARANTIE D'EMPRUNT Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- Conformément aux articles L 2252-1 à 225265, et D.1511-30 à 1511-35 du CGCT, d'accorder la garantie du prêt Crédit agricole contracté par l'association École de musique Mond'Arverne Gergovie, à hauteur de 50 %, soit un montant de 34 310 euros garanti sur 120 mois, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, y compris toutes commissions, frais et accessoires),
- Et d'autoriser, le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette garantie.

## 04 – SME : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES POUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE BUSSÉOL, LA ROCHE NOIRE, MIREFLEURS, SAINT AMANT TALLENDE, SAINT GEORGES SUR ALLIER, SAINT MAURICE

Par arrêtés préfectoraux en date des 20 octobre 2020 et 17 novembre 2020, Mond'Arverne communauté est devenue membre du SME, Syndicat Mixte de l'eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise, pour les territoires des communes de Busséol, La Roche Noire, Mirefleurs, Saint Amant Tallende, Saint Georges sur Allier, Saint Maurice.

Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat, les EPCI désignent deux membres par commune auxquelles ils se substituent.

Les communes concernées proposent les candidats suivants :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS			
BUSSÉOL	Karine SOLOIS	Jocelyne SARRE		
LA ROCHE NOIRE	Sébastien SIRIEIX	Pascal BRUHAT		
MIREFLEURS	Richard VEGA	Guillaume PERROT		
SAINT AMANT TALLENDE	Florence LHERMET	Martine REY LE DONGE		
SAINT GEORGES SUR ALLIER	Cédric MEYNIER	Éric MARIDET		
SAINT MAURICE	Laurent BRETTE	Nicolas LASSAGNE		

Vote: SME: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES POUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE BUSSÉOL, LA ROCHE NOIRE, MIREFLEURS, SAINT AMANT TALLENDE, SAINT GEORGES SUR ALLIER, SAINT MAURICE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la désignation des délégués de Mond'Arverne au SME tels que présentés dans le tableau.

### 05 – VENTE DE DEUX TERRAINS SUR LA COMMUNE DE LAPS

Deux terrains nus situés sur la commune de Laps ont été achetés, il y a plusieurs années, par la communauté de communes Allier Comté Communauté. Il s'agit des parcelles cadastrées A n°1429 de 740 m² et A n°1430 de 780 m².

En vertu de la délégation donnée par le Conseil communautaire au Président de la communauté de communes, deux mandats de vente ont été signés le 06 septembre 2019

afin de donner mandat à l'agence immobilière CIMM IMMO pour la vente de ces deux terrains.

L'avis des Domaines en date du 06 octobre 2020 estime le prix de chacun des terrains à 40 000 €, soit 80 000 € pour les deux terrains.

#### **Vote: VENTE DE DEUX TERRAINS SUR LA COMMUNE DE LAPS**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la vente à Monsieur Thomas SÉBASTIEN, du terrain cadastré A n°1429 de 740 m² situé sur la commune de Laps, pour un montant de 42 500 euros, (40 000 euros net vendeur, et 2 500 euros de commission d'agence),
- D'approuver la vente à Monsieur Cédric BINELLO, du terrain cadastré A n°1430 de 780 m² situé sur la commune de Laps, pour un montant de 44 000 euros, (40 000 euros net vendeur, et 4 000 euros de commission d'agence),
- Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document se rapportant à ces dossiers.

# 06 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Dans le cadre du partenariat avec Mond'Arverne communauté, la Ligue de l'enseignement a en charge, depuis le 1 er janvier 2017, l'animation :

- De l'ALSH extrascolaire 3/11 ans sur le site d'Aydat,
- De 3 antennes ados 12/17 ans (Escal'ados, Pass'ados, Club'ados).

Il a été acté de mettre un terme au partenariat avec la Ligue de l'enseignement à compter du 22 février 2021. En effet, Mond'Arverne communauté dispose désormais des moyens en ingénierie nécessaires à la gestion directe de ces services.

La présente convention couvre donc la période allant du 1er janvier 2021 au 21 février 2021, soit 31 876.18 €.

#### Vote: CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention correspondante,
- Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.

### 07 – MULTI ACCUEILS : AVENANTS AU MARCHÉ DE FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS

Par décision n° 17 en date du 16 juin 2020, Mond'Arverne Communauté a attribué le marché « fourniture, livraison et installation de mobiliers et équipements destinés aux multi accueils, « Le Petit Prince » et « À pas Comté » aux prestataires suivants :

- Lot 1 Mobilier fixe à la Sarl Bessière pour un montant de 19 653,84 euros HT;
- Lot 2 Electroménager à la Sarl GC2M pour un montant de 9 030 euros HT;
- Lot 3 Mobilier professionnel adultes à la Sarl HABA pour un montant de 27 584,06 euros HT;
- Lot 4 Mobilier et équipement intérieurs enfants à la Sarl HABA pour un montant de 88 099,74 euros HT;
- Lot 5 Jeux extérieurs enfants et mobiliers extérieurs à l'Eurl Sodim L'Athanor Sème pour un montant de 28 787 euros HT;
- Lot 6 Jeux muraux enfants à la Sarl HABA pour un montant de 7 152,33 euros HT;

- Lot 7 Linge, vaisselle et accessoires à la Sarl Les Trois Ours pour un montant de 5 131,80 euros HT;
- Lot 8 Mobilier et équipement de bureau aux Etablissements Michel VERRIER pour un montant de 3 454,02 euros HT;
- Lot 9 Matériel d'entretien des locaux à la Sas Detercentre-Cleor pour un montant de 784,48 euros HT.

En cours d'exécution, il apparait nécessaire de modifier les lots 3, 4, 5 et 6 par avenants aux marchés. Il s'agit :

• Pour les lots, 3 Mobilier professionnel adultes, 4 Mobilier et équipement intérieurs enfants et 6 Jeux muraux enfants de la Sarl HABA, de supprimer des équipements épuisés ou inadaptés et d'en ajouter d'autres. Ces modifications génèrent des moinsvalues globales de 516,79 € HT pour le lot 3, 2 100,67 € HT pour le lot 4 et 418,72 € HT pour le lot 6.

Les équipements épuisés s'expliquent par le report de livraison demandé par Mond'Arverne Communauté en raison du retard pris dans l'exécution des marchés de travaux du fait de la crise sanitaire.

• Pour le lot 5 Jeux extérieurs enfants et mobiliers extérieurs de l'Eurl Sodim – L'Athanor Sème, de modifier l'installation des jeux extérieurs des multi accueils des Martres de Veyre et de Longues afin de respecter les normes réglementaires liées aux aires de jeux.

Il est question, pour « Le Petit Prince », de poser le bac à sable sur dalle amortissante existante. Il convient ainsi d'ajouter cette prestation pour un montant de 125 € HT.

Pour ce qui est du multi accueil « À Pas Comté », l'installation des jeux n'est plus sur sol souple mais dans l'herbe ce qui nécessite des fixations longues à la place des fixations courtes. Cette modification génère une plus-value de 500 € HT.

La modification globale entraine une plus-value de 625 € HT au marché de base du lot 5.

Conséquemment, le marché alloti serait financièrement modifié comme suit :

Lot et prestataire	Montant du	Montant HT	Montant HT	Nouveau	Variation
	marché de	avenant	de l'avenant	montant HT	
	base HT	déjà validé	à valider		
Lot 3 Mobilier	27 584,06 €		- 516,79	27 067,27 €	-1,87%
professionnel			€		
adultes Sarl HABA					
Lot 4 Mobilier et	88 099,74 €	94,40 €	- 2 100,67 €	86 093,47 €	-2,28 %
équipement					(Dont
intérieurs enfants					avenant
Sarl HABA					antérieur)
Lot 5 Jeux	28 787,00 €		625,00 €	29 412,00 €	2,17%
extérieurs enfants					
et mobiliers					
extérieurs					
Eurl Sodim –					
L'Athanor Sème					
Lot 6 Jeux muraux	7 152,33 €		- 418,72€	6 733,61 €	-5,85%
enfants Sarl HABA					

Vote : MULTI ACCUEILS : AVENANTS AU MARCHÉ DE FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les avenants précités,
- Et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer.

# 08 – MULTI-ACCUEIL DES MARTRES-DE-VEYRE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Par délibération du 28 septembre 2017, le conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté a autorisé le président à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Logidôme pour la réalisation d'un multi-accueil et d'un programme d'environ 40 logements dans la ZAC des Loubrettes aux Martres-de-Veyre. Cette convention a été signée par les deux parties le 6 décembre 2017.

Depuis cette date, plusieurs modifications d'ordre administratif, technique ou financier sont intervenues dans le cadre de cette opération :

- Logidôme a changé de nom et de statut pour devenir Assemblia ;
- Le programme a évolué, le projet de créer un RAM sous la crèche ayant notamment été abandonné ;
- L'enveloppe financière prévisionnelle est moins importante que prévu initialement;
- L'État Descriptif de Division en Volume (EDDV) a été modifié.

L'enveloppe financière prévisionnelle, détaillée dans l'annexe 2 de l'avenant, est revue à la baisse, passant de 1 723 065 € HT (2 065 748 € TTC) à 1 440 964 € HT (1 722 253 € TTC), soit une moins-value de -16,37%. Cette différence s'explique essentiellement pour trois raisons :

- Le programme des travaux initialement envisagé prévoyait l'aménagement d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM), que Mond'Arverne n'a finalement pas souhaité réaliser. Les locaux commerciaux aménagés en lieu et place du RAM sont portés par Assemblia, et ne sont pas à la charge de Mond'Arverne Communauté.
- La convention initiale faisait apparaître un coût de travaux basé sur des estimations, avant consultation des entreprises. Les appels d'offres se sont révélés plus favorables.
- Un ensemble de frais indexés sur le montant des travaux (honoraires de la maîtrise d'œuvre, indemnités du co-maître d'ouvrage...) s'en trouve automatiquement réduit.

Il convient donc d'établir un avenant pour entériner ces évolutions.

# Vote: MULTI-ACCUEIL DES MARTRES-DE-VEYRE: AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un multi-accueil et d'environ 40 logements,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à cette convention.

### 09- MAISON DE LA MONNE : REMISE DE LOYERS

La communauté de communes est l'emphytéote d'un gîte de groupe « La Maison de la Monne » à Olloix. Madame et Monsieur RUNAVOT exploitent cet établissement depuis avril 2019. Compte tenu de la nature de leur activité, ils ont été fortement impactés par la crise sanitaire et n'ont pu ouvrir que trois mois en 2020.

Au regard de ce contexte et de leur décision de fermer l'établissement dès le 24 octobre 2020 jusqu'en avril 2021, en espérant un retour de l'activité au printemps, Monsieur et Madame RUNAVOT sollicitent une nouvelle remise de loyers, comme accordée en 2020, ainsi qu'une exonération du paiement de la taxe foncière.

Le bureau communautaire propose une remise sur quatre mois de loyers de janvier à avril 2021

La taxe foncière est liée au bâtiment et non à l'activité, aucune exonération ne sera appliquée.

### **Vote: MAISON DE LA MONNE: REMISE DE LOYERS**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver une remise des loyers des mois de janvier à avril 2021 de la Maison de la Monne, pour un montant total de 8 333.32€.

# 10 – OFFICE DE TOURISME : RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT EN CATÉGORIE II

La réforme du classement des offices de tourisme, actée par l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme, permet aujourd'hui aux Offices de tourisme qui le souhaitent d'accéder à deux strates de classement : la catégorie I et la catégorie II.

Le classement impose des critères qualitatifs ayant pour but d'offrir aux touristes des services adaptés à leurs besoins notamment en matière d'accueil (moyens humains, horaires d'ouverture, accessibilité, adaptation des langues parlées demandées...), de déploiement d'offres numériques (dématérialisation des supports d'information, déploiement sur les réseaux sociaux...) mais également en matière de recueil et d'exploitation des données.

La catégorie I correspond à l'excellence en termes d'accueil de la clientèle touristique.

La catégorie Il ouvre droit à la dénomination touristique de la commune ou de l'EPCI accueillant l'office de tourisme.

L'office de tourisme, Mond'Arverne Tourisme, est classé en catégorie II depuis 5 ans. Ce classement arrive à son terme le 31 mars 2021 et doit donc être renouvelé.

Il est en effet obligatoire lorsque le territoire comprend une ou plusieurs communes ayant obtenu la dénomination de communes touristiques.

Tel est le cas pour le territoire de Mond'Arverne Communauté puisque les communes d'Aydat et de Saint-Saturnin ont obtenu la reconduction de cette dénomination par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2020.

### Vote : OFFICE DE TOURISME : RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT EN CATÉGORIE II

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la demande de renouvellement du classement en catégorie II de Mond'Arverne Tourisme,
- D'autoriser Le Président, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce classement.

### 11- OFFICE DE TOURISME : CONVENTION D'OBJECTIFS 2021

Par arrêté préfectoral du 1er décembre 2016, modifié successivement le 21 décembre 2017, le 12 février 2019, et le 21 octobre 2019, les statuts de Mond'Arverne Communauté, prévoient qu'au titre des compétences obligatoires, la communauté de communes exerce la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

A cet effet, Mond'Arverne Communauté a créé sous forme d'EPIC, après délibération en conseil communautaire du 26 janvier 2017, un Office de Tourisme au nom de Mond'Arverne Tourisme. Outre ses missions régaliennes, Mond'Arverne Tourisme gère également un équipement touristique communautaire, la base nautique du lac d'Aydat.

Une première convention d'objectifs couvrant la période 2018-2020 a été signée le 12 juin 2018 entre Mond'Arverne Communauté et Mond'Arverne Tourisme ; elle est arrivée à terme au 31 décembre 2020. Il convient donc d'établir une nouvelle convention d'objectifs.

Celle-ci définit d'une part, les missions et niveaux de performance que Mond'Arverne Communauté fixe à Mond'Arverne Tourisme, et d'autre part, les moyens financiers et matériels qui lui seront alloués pour y parvenir.

Une étude portant sur l'élaboration de la stratégie touristique pour la période 2022-2027 à l'échelle du territoire de Mond'Arverne Communauté vient d'être lancée et confiée au cabinet Alterespaces. Elle définira notamment les missions et objectifs alloués à l'Office de tourisme dans le cadre du projet de développement touristique du territoire. Le rendu de cette étude est prévu en juillet 2021.

Aussi cette convention est signée pour une durée de 1 an.

### Vote: OFFICE DE TOURISME: CONVENTION D'OBJECTIFS 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'objectifs 2021,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.

# 12- PLU DE CHANONAT : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 : MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION

La commune de Chanonat est dotée d'un PLU approuvé le 30 juillet 2013.

Afin de permettre la réalisation d'une opération de quatre logements locatifs sociaux avec des commerces en pied d'immeuble, la commune a souhaité faire évoluer le zonage de son PLU.

En effet, le terrain d'assiette de ce projet, propriété de la commune, est actuellement classé en zone Ue, zone à vocation d'équipements dont le règlement n'autorise pas ce type de destinations. C'est pourquoi il est proposé d'intégrer l'assiette foncière de l'opération à la zone Ug adjacente, zone à vocation d'habitat autorisant également les commerces, et dont le règlement est donc parfaitement compatible avec le projet.

En outre, la commune a souhaité apporter des modifications aux articles Ug11 et AUg11 du règlement, afin d'autoriser des grillages en surplomb des murs de clôtures, sous réserve de justifications liées à la sécurité des personnes.

C'est pourquoi, à la demande de la commune de Chanonat, Mond'Arverne Communauté a engagé une procédure de « modification simplifiée n°4 du PLU » afin de :

- Modifier le règlement graphique du PLU, de manière à intégrer à la zone Ug une surface non bâtie de 1375 m² issue de la parcelle ZH 54, actuellement classée en zone Ue ;
- Modifier les articles Ug 11 et AUg 11 du règlement du PLU, afin d'autoriser l'ajout de grillage d'un mètre de hauteur en surplomb des murs de clôtures, sous réserve de justifications liées à la sécurité des personnes.

Cette procédure a été prescrite par arrêté communautaire n°2020-014 du 1er décembre 2020.

Conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de mise à disposition de cette modification simplifiée doivent être précisées par l'organe délibérant de l'établissement public compétent et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Il est donc proposé les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie de Chanonat, aux jours et heures d'ouverture, pour une durée de 31 jours du lundi 8 mars 2021 au mercredi 7 avril 2021 inclus.
- Un avis précisant les modalités de la mise à disposition sera porté à connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et au siège de la Communauté de Communes dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme sera ouvert et tenu à disposition du public en mairie de Chanonat, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourra être consulté sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (http://www.mond-arverne.fr).
- Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : mairie-chanonat@wanadoo.fr
- Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme auprès du service habitat-urbanisme de Mond'Arverne Communauté, dès la publication de la présente délibération.
- A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de Mond'Arverne Communauté en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Chanonat et au siège de Mond'Arverne Communauté durant un mois.

Vote: PLU DE CHANONAT: MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4: MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide:

- D'approuver les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Chanonat, telles qu'exposées ci-dessus.

# 13- PLU DES MARTRES DE VEYRE : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 : APPROBATION

Par arrêté 2020-011 du 30 octobre 2020, le Président de Mond'Arverne Communauté a engagé la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Martres-de-Veyre.

Cette modification simplifiée a pour objet d'adapter les règles de l'article AUg6 du règlement du PLU, relatives à l'implantation des bâtiments par rapport aux voies, afin de rendre compatible leur application avec les contraintes et spécificités de la zone AUg1 des Loubrettes.

Elle vise en outre à apporter des précisions et compléments permettant une meilleure interprétation des articles AUg1, AUg4, AUg6 et AUg10.

Le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs ont été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées. Aucune d'entre elles n'a émis de remarques ou d'observations sur le projet de modification. Le projet de modification simplifiée a également été mis à la disposition du public en mairie des Martres-de Veyre, du lundi 4 janvier 2021 au vendredi 5 février 2021 inclus.

Un registre permettant au public de consigner ses observations a été ouvert et tenu à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de la mise à disposition. Le projet de modification simplifiée était par ailleurs consultable sur le site internet de Mond'Arverne Communauté.

L'ensemble des formalités réglementaires de publicité et d'affichage a en outre été respecté.

A l'issue de cette procédure de mise à disposition, une seule observation a été consignée dans le registre, émanant de l'aménageur de la ZAC des Loubrettes, Assemblia, concernant les règles applicables aux piscines. Parmi les nouvelles règles envisagées par le projet de modification, il était en effet prévu d'imposer sur la zone AUg1 des Loubrettes un retrait minimal de 5 mètres entre le bassin des piscines et l'alignement des voies publiques ouvertes à la circulation.

Jugeant cette disposition trop restrictive, l'aménageur demande à ce que cette marge de recul soit réduite.

Considérant que cette marge de recul de 5 mètres peut en effet poser problème dans son application, notamment dans le cas de terrains de taille réduite et/ou à forte topographie, comme il s'en rencontre souvent sur le secteur des Loubrettes; considérant par ailleurs que les cahiers des charges de cession de terrain (CCCT) pourront utilement imposer des marges de recul supérieures à celles qui sont édictées dans le PLU à chaque fois que cela s'avérera utile et possible; considérant en outre que ces CCCT sont systématiquement rédigés en concertation étroite avec la commune et la communauté de communes, garantissant ainsi une bonne prise en compte des enjeux urbanistiques et paysagers sur chacun des projets; il est donc proposé d'accéder à la demande de l'aménageur en réduisant la marge de recul des bassins des piscines à 3 mètres de l'alignement au lieu des 5 mètres proposés initialement.

En dehors de ce point précis, aucune autre évolution de la modification simplifiée envisagée n'est proposée.

Il appartient à présent à Mond'Arverne Communauté, au titre de sa compétence « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », d'approuver la modification simplifiée n°3 du PLU des Martres-de-Veyre.

# Vote: PLU DES MARTRES DE VEYRE: MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3: APPROBATION Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide:

- D'approuver la modification simplifiée n°3 du PLU des Martres-de-Veyre, après prise en compte des observations formulées par l'aménageur lors de la mise à disposition du dossier au public ;
- De mettre en œuvre les mesures de publicité suivantes, conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois de la présente délibération au siège de Mond'Arverne Communauté et en mairie des Martres-de-Veyre, et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

# 14- ZAC DES LOUBRETTES : COMPTE-RENDU À LA COLLECTIVITÉ 2015-2018

Par délibération en date du 28 novembre 2014, le Conseil Communautaire de Gergovie Val d'Allier Communauté a désigné Logidôme comme aménageur de la ZAC des Loubrettes aux Martres-de-Veyre.

Le traité de concession a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 28 mai 2015. La concession a été établie pour une durée de 15 ans.

Conformément au Traité de Concession et notamment à son article 20, l'aménageur doit faire parvenir chaque année à Mond'Arverne Communauté, pour examen et approbation, un compte-rendu à la collectivité (CRAC) faisant notamment apparaître le bilan financier de l'opération.

Cet exercice n'avait toutefois pas encore été effectué depuis le début de la concession.

C'est pourquoi Assemblia a établi un premier compte-rendu couvrant la période 2015 à 2018. Un compte-rendu couvrant les années 2019 et 2020 sera communiqué à Mond'Arverne Communauté dans le courant de l'année 2021.

### Le CRAC 2015-2018 comprend:

- Une note de conjoncture, composée notamment d'une présentation générale de l'opération et d'un résumé des activités de la période (nature et objet des dépenses et des recettes, comités de pilotage...)
- Un bilan foncier faisant état de la réalisation physique et financière des acquisitions foncières nécessaires à l'opération
- Un bilan financier des travaux réalisés : programme des équipements publics, travaux réalisés sur la période et travaux d'équipements publics prévus en 2019 et au-delà
- Un bilan de la commercialisation des lots (ventes et promesses de vente)
- Un bilan de réalisation financier synthétique
- Un état de la rémunération de l'aménageur.

L'ensemble de ces états est arrêté au 31 décembre 2018.

Le bilan global réactualisé fait apparaître un bilan de la ZAC de 8 148 603 € HT, contre un total prévisionnel à la signature du traité de concession de 8 189 030 € HT. La participation de Mond'Arverne Communauté, initialement prévue à 1 537 786 € HT au traité de concession, est estimée au 31 décembre 2018 à 1 511 586 € (non soumis à TVA), dont 206 504 € apportés en nature sous forme de terrains.

### Vote: ZAC DES LOUBRETTES: COMPTE-RENDU À LA COLLECTIVITÉ 2015-2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte-rendu à la Collectivité de la ZAC des Loubrettes aux Martres-de-Veyre, pour les années 2015-2016-2017 et 2018.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Fermeture de classes à Manglieu et Le Crest pour la rentrée 2021 : Michèle BROUSSE, maire de manglieu, expose la situation de son école qui fera l'objet d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée. L'éducation nationale n'a pas tenu compte de l'avis négatif du maire, malgré de bons arguments notamment la présence des enfants du château des Quayres qui, au regard de leur difficulté, necessitent plus d'attention. La politique du bien être de l'enfant se heurte à une politique comptable mise en oeuvre par le rectorat.

La situation est identique sur la commune du Crest qui va perdre une classe à la rentrée.

La séance est levée à 21h50.